

---

# COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUINKIRCHEN

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2017

Nombre de membres afférents au CM : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8

Le 13 février 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 6 février 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. André ISLER, Maire

Étaient présents : Mmes Véronique DELESSE, Annick SCHARF, Chantal STUPPY  
MM. Laurent DENET, Frédéric GUERRIERO, Jean Pierre HALLEZ, André ISLER,  
Jérôme LAGRANGE

Absents excusés : MM. Brahim HASSANI, Baptiste REIMLINGER, Cyril SCHMITT

---

## 1. PROJET ÉGLISE

Monsieur le Maire présente le projet église qui consiste au remplacement de la porte d'entrée et de la mise en accessibilité.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'accepter le devis d'un montant de 43 393,00 € HT présenté par Carine Architecture ;
- d'engager le projet et d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local. (FSIL)
- d'autoriser le Maire à engager la procédure de dépôt de permis de construire.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces liées au marché.

Le Conseil de Fabrique n'ayant pas la capacité de financer les travaux, la Commune prend en charge la maîtrise d'ouvrage du projet et son financement.

L'opération ne sera réalisée qu'à condition d'octroi des subventions.

## **2. PARCELLES HANRION**

Suite au décès de Monsieur Pierre HANRION, la Commune a l'opportunité d'acquérir les parcelles n° 15 et 19 section 6 situées derrière l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre contact avec Maître DAUPHIN afin de définir le prix et les modalités.

## **3. PROJET CHEMIN PEDESTRE**

Suite à la présentation du projet de chemin pédestre autour du village, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention MATEC pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour un montant de 1350,00 € HT.

## **4. SUBVENTION CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE**

Suite aux travaux de coupe de sapins sur la pelouse calcaire, le Conservatoire d'espaces naturels, sollicite une subvention de 500,00 € pour la remise en état de la pelouse calcaire (élimination des branches de sapin et brûlage). Les travaux seront réalisés par les chantiers d'insertion.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'accorder cette subvention.

## **5. DEVIS GRADOUX**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise GRADOUX pour la re fixation de la cloche V4 avec remplacement de semelles acier et roulement à billes d'un montant de 924,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis.

## **6. UNE ROSE UN ESPOIR**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de donner une subvention de 100,00 € à l'association Une rose, un espoir. (2016-2017)

Fait et délibéré à GUINKIRCHEN,

le 13 février 2017.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

André ISLER